Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_09-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Vendredi 17 avril 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, BROCKAERT Martine, ARNAUD-STROJNY Karine, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
MEUNIER Martine donne pouvoir à GUILLOU Anne Hélène,
QUEGUINER Yannick donne pouvoir à BROCKAERT Martine,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien,
FLEURY Bernard donne pouvoir à BERTINOTTI Dominique.

Secrétaire de séance : Gaëlle LE BRIS.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de procurations	4

DEL2026-03-09
Objet : Commission Délégation de service public – Désignation des membres

Mme la maire informe que, seule une commission de délégation de services publics (DSP) est à même de se prononcer sur un contrat de concession.

Cette commission est constituée pour toute la durée du mandat municipal et pour l'ensemble des contrats de concession.

VU l'article L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1411-5 ;

La maire demande aux membres du conseil municipal, s'il y a des personnes désirant être membre de la commission « DSP ».

La liste proposée au vote du conseil municipal est constituée comme suit :

Candidats - Liste 1
Présidence : Dominique BERTINOTTI

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_09-DE

Candidats au poste de titulaire	Candidats au poste de suppléant
QUEGUINER Yannick	GUILLOU Anne Hélène
BROCKAERT Martine	MEUNIER Martine
BEC Bernard	CARMILLAT Brigitte

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant qu'une seule liste a fait acte de candidature,
Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la Commission DSP les membres suivants :

Présidente : Dominique BERTINOTTI

Candidats au poste de titulaire	Candidats au poste de suppléant
QUEGUINER Yannick	GUILLOU Anne Hélène
BROCKAERT Martine	MEUNIER Martine
BEC Bernard	CARMILLAT Brigitte

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

